

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2024

Date de la convocation : 11 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Étaient présents : M. DELIGNY, Mme DREUX, M. JOUAN, Mme BARRÉ, M. CHAUVEAU, M. MASSÉ, M. CORSET, Mr BEHAEGEL, M. RAYMOND, Mme FOURNY, Mme TALOTTE, Mme LE GAC.

Absent(es) :

Mme BOILLE donne procuration à Mme DREUX

M. GOMMENDY donne procuration à M. JOUAN

Mme CADIEU donne procuration à M. BEHAEGEL

Mme TALOTTE a été élu secrétaire à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil du 7 décembre 2023

M. Le Maire demande que soit rajouté trois points à l'ordre du jour.

- Demande de dégrèvement
- Indemnités du Maire
- Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité.

DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

La DGFIP nous demande d'ajouter 280 € au compte 739211 dans le cadre de la CLECT.

Monsieur le Maire effectue le virement de crédit suivant :

- Diminution de crédit de 280 € au chapitre 65 au compte 65311
Autres charges de gestion courante
- Augmentation de crédit de 280 € au chapitre 014 compte 739211
Attribution de compensation

Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-après :

- Vente d'une maison d'habitation par M. et Mme GENTY-GOUEDARD Joël et Sylvie à M. GENTY Tanguy et Mme TRABOULSI Melouka située 1 rue du Château d'eau pour un montant de 280 000 €.

Dégrèvement eau potable :

M. le Maire présente la demande de dégrèvement reçue de Mme POIRIER suite à d'importantes fuites d'eau sur le réseau extérieur, fuite d'eau à imputer en partie au propriétaire.

Année concernée 2022, le relevé étant de 1193 m³, sur une moyenne des trois dernières années un dégrèvement de 714 m² va être accordé. Reste à la charge de Mme POIRIER dans un premier temps 169 m³ + 310 m³ soit 479 m³.

La propriétaire aura à s'acquitter auprès de Mme POIRIER le volume de 310 m³.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité.

INDEMNITES DU MAIRE

M. le Maire demande que son taux d'indemnité soit de 50 % de l'indice 1027 de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un taux maxi autorisé de 51,2 %.

- Nouvelle Indemnité brute : 2055.26 € soit en net : 1 627.76 €

Cette augmentation lui permettra de cotiser à l'assurance vieillesse et d'acquies des trimestres de cotisations. Ce montant sera inscrit au budget 2024.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE :

- Décorations de Noël rue Anna et Gaston Dubois : 10 000 €
- Investissement école : 4 000 €
- Si élection d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes : 5 000 €
- CCAS : 7 000 €
- Subventions : 35 000 €

VOIRIE :

- Commission locale d'évaluation des charges transférée : 25 000 €
- Rue Anna et Gaston Dubois partie ouest = enfouissement eau potable, eau de pluie, électricité
- Barrières rue du 8 mai à la place des barrières de chantier
- Peinture à réaliser différentes traversées
- 2024/25/26 = Renforcement des chaussées de Bourmay (enfouissement à prévoir)
- Curage du fossé qui descend aux Renneries

BATIMENT :

- Climatisation de la Mairie : 6 500 €
- Rénovation du bâtiment rue de la Piétrie (toiture, porte, chappe béton)
- Plancher de l'ALSH
- Economie d'énergie école = Dossier à travailler sur 2024

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Aménagement étude patrimoniale eau potable : 70 000 € (Déferrisation, renouvellement et sortie de compteurs, entretien débitmètre de sectorisation, logiciel d'alerte des fuites en temps réel)
- Démarrage du schéma directeur d'assainissement : 60 000 € avec subvention à 50%
- Poubelles de tri sélectif sur les espaces publics et collectivités

COMPTE RENDU DE LA CLECT DU 21.11.2023

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la CLECT en date du 21.11.2023, la totalité des charges transférées sont conformes aux engagements de début 2023.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT DE Mme DUVEAU VALERIE

Dans le cadre du recrutement de Mme DUVEAU Valérie, M. Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de créer un poste de Rédacteur en catégorie B contractuel pour une durée d'un an à compter du 31 mars 2024.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité cette création de poste.

INFORMATIONS ARS SUR L'EAU POTABLE

M. CORSET donne lecture des nouveaux prélèvements et des différents types d'analyses supplémentaires pour 2024. Les contrôles se multiplient ainsi que le nombre de paramètres contrôlés.

INFORMATIONS

- Marché le dimanche 11 février 2024
- Relevé population INSEE : 1368 habitants

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 15 février 2024 à 19h

Le secrétaire de séance : Valérie TALOTTE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. DELIGNY